



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 14 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux et le quatorze juin à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

PRESENTS : MMES ARMENGAUD - VALERO - KAZIMIERCZACK- MM AYRAL - COLOMBIER - GALZIN - MOLIERES - VIALA D. - VERNHES - MMES BONNASSIEUX - FADDI - FRASSIN - RABOU - MM BARBERA - BAZART - CRIQUET - CURETTI - DAGUZAN - FAGUET - FAU - FOURNIER (Suppléant) - GARDELLE - JULIE (Suppléant) - LENCOU - MONTAGNE - MOULET - NUNES - RAMUSCELLO - RICARD - THOMAS - VANDENDRIESSCHE.

N° 2022/65

Objet : Economie : ZA Condoumines - Vente d'une parcelle de terrain à M. David MOLINIER et M. Mickaël FERNANDES

Monsieur le Président fait état du projet de M. David MOLINIER et M. Mickaël FERNANDES, Co gérants de la SARL PRO TECH AUTO 81 située à Castres.

Cette entreprise, spécialisée dans la carrosserie et la restauration de véhicules souhaite implanter un local de 600 m² sur la ZA Condoumines à Fréjeville pour développer son activité.

Afin de permettre à cette entreprise de s'implanter sur notre territoire, Monsieur le Président, propose aux membres du conseil, de vendre à la SCI en cours de création représentée par M. David MOLINIER, sis, 4 Impasse des Jardins - 81440 Lautrec et M. Mickaël FERNANDES, sis, 25, Rue Docteur Louis Vignolle - 81290 Labruguière, cogérants de la SARL PRO TECH AUTO 81 située à Castres, un terrain de 2.542 m², situé sur la ZA Condoumines à Fréjeville, composé des lots 9.1, 9.2, 9.3 à détacher respectivement des parcelles ZB n°102, ZB n°107 et ZB n°113, pour un montant de 25.420 € HT soit 10 € HT/m².

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- accepte de vendre un terrain de 2.542 m² à la SCI en cours de création de Messieurs David MOLINIER et Mickaël FERNANDES, cogérants de la SARL PRO TECH AUTO 81, sur la ZA Condoumines à Fréjeville, composé des lots 9.1, 9.2, 9.3 à détacher respectivement des parcelles ZB n°102, ZB n°107 et ZB n°113, pour un montant de 25 420 € HT soit 10 € HT/m²,
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier et notamment l'acte notarié.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en

Sous-Préfecture le 15 avril 2022

